



# AVIS DE CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 29 janvier 2025

- > **Session de l'après-midi en visioconférence**
- > **Session du soir en visioconférence**

**DESTINATAIRES : Aux membres du SEOM**

**EXPÉDITEUR : Sophie Milot, présidente**

Pierrefonds, le 20 janvier 2025

Chères et chers collègues,

Par la présente, le conseil d'administration vous convoque à une assemblée générale qui se déroulera par visioconférence le **29 janvier 2025 à partir de 17 h** (ou à partir de midi pour le personnel enseignant travaillant le soir).

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

- > Mot d'ouverture
- > Adoption de l'ordre du jour
- > Nomination de la présidence d'assemblée
- > Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024
- > États financiers de l'exercice financier 2023-2024
- > Cahier de demandes de la négociation locale
- > Délégation au congrès de la Fédération autonome de l'enseignement 2025
- > Scénarios de fonds de grève
- > Mot de clôture et levée de l'assemblée générale

Sophie Milot, présidente

***Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux !***

## INSCRIPTION OBLIGATOIRE

---

- **Pour faciliter les inscriptions, nous vous demandons de vous inscrire au plus tard le vendredi 24 janvier à 8 h 30.**
- Votre statut de membre sera vérifié par le personnel du SEOM. L'assemblée générale étant réservée aux membres en règle, nous pourrions vous demander de remplir un formulaire d'adhésion.
- Toute inscription acheminée au-delà de la date limite sera traitée dans la mesure du possible et pourrait occasionner des délais importants.

**Confirmez votre présence au plus tard le vendredi 24 janvier 2025 à 8 h 30  
avec votre adresse de courriel personnel.**

PREMIÈRE SESSION	DEUXIÈME SESSION
<b>Exclusive</b> aux membres de l'ÉDA et de la FP <b>qui travaillent le soir</b>	Pour les membres qui travaillent le jour
<b>Lieu : en visioconférence</b> <b>Heure : 12 h</b> <b>Inscription : <a href="#">M'inscrire à la réunion de 12 h</a></b>	<b>Lieu : en visioconférence</b> <b>Heure : 17 h</b> <b>Inscription : <a href="#">M'inscrire à la réunion de 17 h</a></b>

Veillez noter que **l'inscription est obligatoire pour être admis à l'AG.**

Pour pouvoir exercer votre droit de vote, vous devez être membre en règle du Syndicat, c'est-à-dire que vous devez avoir rempli le formulaire de demande d'adhésion. Vous pouvez remplir le formulaire en cliquant [ici](#).

Les documents pertinents à la rencontre vous seront envoyés la veille par courriel.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.